



Du bilinguisme au trilinguisme, le cas de l'Université Saint-Joseph de Beyrouth

Jarjoura Hardane

**Directeur de l'Ecole doctorale « Sciences de l'homme et de la Société »
Université Saint-Joseph**

Introduction

Cette intervention s'inscrit dans une double problématique : celle de l'adhésion ou du rejet de la politique plurilingue par les facultés francophones, et celle du rapport entre le particulier et l'universel, le particulier étant ici l'Université Saint-Joseph de Beyrouth (USJ) et l'universel étant toute autre université francophone.

Elle ne prétend à aucun étalage d'exemplarité. Elle se veut l'illustration d'une série de choix en faveur du plurilinguisme dans une institution foncièrement francophone. L'USJ est souvent évoquée comme « la citadelle, le rempart ou le fleuron de la francophonie au Liban.

Elle se déroulera en trois moments :

- Survol de l'itinéraire du plurilinguisme à l'USJ
- Raisons de l'adhésion au plurilinguisme
- Généralisations possibles à partir de cette adhésion

1. Itinéraire du plurilinguisme :

Le bilinguisme français-arabe s'installe à l'USJ depuis sa fondation en 1875. Il figure dans sa charte, ses statuts et ses programmes. Mais sur le terrain les applications en sont variables.

La première configuration de ce bilinguisme fut celle du voisinage : la majorité des institutions assuraient la totalité de leurs formations en français à l'exception de l'Institut de Lettres Orientales (ILO) où la plupart des cours étaient assurés en arabe.

La deuxième configuration fut celle de l'extension du bilinguisme de l'ILO à d'autres institutions comme la Faculté de droit.

La troisième configuration fut celle du rajout des cours de langue en français et en arabe d'abord, en anglais ensuite, aux cours disciplinaires, en vue d'une mise à niveau ou d'un perfectionnement de la compétence linguistique complémentaire de la compétence disciplinaire.

Le défi actuel et futur de l'USJ consisterait à consolider la compétence linguistique de tous les étudiants, à l'étendre à deux, voire trois langues et à assurer des cours disciplinaires dans deux ou trois langues, dans le but de former des diplômés réellement bilingues, voire trilingues dans toutes les disciplines.

2. Raisons de l'adhésion au plurilinguisme

Cette évolution vers le plurilinguisme ne fut pas le fruit du hasard, mais le résultat d'une série de choix successifs pris dans les années 70 du siècle dernier et se référant à une stratégie de politique linguistique :

1° le français

Le premier choix fut celui de la consolidation du français, 1^{ère} langue de formation. Le constat était clair : vu leur niveau faible en français, un nombre non négligeable de candidats souhaitant s'inscrire à l'USJ y renonçaient, et un grand nombre d'étudiants inscrits n'arrivaient pas à suivre facilement les cours. Il fallait donner aux uns et aux autres les moyens de pouvoir s'inscrire et de suivre les cours sans difficulté. En termes pédagogiques, il fallait d'un côté un test d'aptitude permettant de déterminer et de classer les candidats ayant besoin d'une mise à niveau et il fallait de l'autre leur proposer les moyens qui répondraient à ce besoin.

Les mesures pour les deux volets furent vite prises :

- D'abord un nouveau test adapté par son objectif, sa structure et son contenu à la situation du français au Liban et à celle des étudiants libanais ayant choisi de faire leurs études dans ce même français vit le jour sous l'appellation qui n'a pas changé jusqu'aujourd'hui : « test d'aptitude à suivre des cours à l'Université Saint-Joseph ».

- Ensuite un matériel reflétant les registres du français au Liban et adapté à l'itinéraire particulier des étudiants libanais fut élaboré et dénommé *ça ira*.

Il serait bon de rappeler ici l'ouverture d'un autre volet de ce vaste chantier du français : celui *des techniques de travail et d'expression*. En effet le constat de la faiblesse du niveau du français était doublé d'un autre constat, celui de la difficulté de savoir travailler à l'université. Pour pallier ces autres carences, un matériel fut élaboré et proposé aux institutions qui en ressentaient le besoin ; son objectif était d'aider l'étudiant à savoir faire un résumé, un compte rendu, une synthèse, prendre des notes ou rédiger une lettre. Non obligatoire, ce matériel fut demandé et accueilli par plus d'une institution.

2° l'anglais

Le deuxième choix fut celui de l'introduction de cours d'anglais, à côté des cours de français. Suite à une première inscription au premier cycle dans n'importe quelle formation, tout étudiant passe un test d'anglais. Selon le niveau auquel il est classé, il suivra les cours nécessaires susceptibles de lui assurer le niveau A. Le niveau A en français devient ainsi la condition d'inscription en première année dans toutes les institutions et le niveau A en anglais devient la condition d'obtention de la licence à la fin de la troisième année de toutes les formations.

3° l'arabe

Le troisième choix fut celui de faire l'état des lieux de la compétence des étudiants en arabe censé être l'une des deux constituantes du bilinguisme historique de l'USJ. Le constat fut semblable à celui du français : malgré leur succès au baccalauréat, la majorité des étudiants étaient incapables de communiquer en arabe littéraire à l'oral comme à l'écrit. Un test d'aptitude et un matériel pour la mise à niveau furent élaborés. Mais cette mesure consistant à passer un test et à suivre des cours de mise à niveau, s'il le fallait, était facultative. Ayant été presque unanimement favorablement accueillie les premières années, massivement pour le test et partiellement pour les cours, elle ne tarda pas à se rétrécir puis à disparaître.

4° vers un trilinguisme disciplinaire

Le quatrième choix fut celui d'intégrer la compétence linguistique à la compétence disciplinaire. Il ne s'agit plus de consolider la compétence linguistique par des cours en une seule, en deux ou trois langues, en parallèle aux cours disciplinaires assurés généralement en français, partiellement en arabe et exceptionnellement en anglais. Il s'agit de commencer à donner des cours disciplinaires en deux ou trois langues.

Cette intégration s'est faite en deux étapes. La première fut celle des cours de « langues de spécialité » élaborés non seulement pour acquérir des listes de lexiques relatifs à la discipline, mais pour pouvoir comprendre et s'exprimer dans des situations de communication inspirées par la discipline en question. C'est ce qui explique le titre choisi pour le matériel de ces cours : « expression et communication »

La deuxième étape, amorcée lentement depuis plus de deux décennies et non encore achevée et généralisée, est celle des cours d'une même discipline assurés en deux ou trois langues. Le pari est grand, mais tout est fait pour le gagner : former des diplômés bilingues ou trilingues dans toutes les disciplines.

3. Généralisation possible

L'évolution vers le trilinguisme à l'USJ fut le fruit de trois convictions formant le socle de la stratégie menée par les responsables successifs en matière de langues et susceptibles d'être généralisables pour toute autre université francophone :

La première est celle de la nécessité d'une politique linguistique qui soit clairement définie, bien affichée, appliquée sans concession et bénéficiant des moyens optimaux pour son application. Dans le cas de l'USJ, toutes les conditions d'une telle politique étaient réunies ; d'abord le choix stratégique : l'enseignement à l'université doit être plurilingue ; ensuite l'expression du choix dans les textes fondateurs : charte, statuts et programmes ; enfin l'application réelle du choix nécessitant le soutien sans faille des autorités : c'est ainsi que le succès au test de français devenait avec le Recteur Ducruet une condition pour l'entrée à l'université, que le succès au test d'anglais devenait avec le Recteur Abou la condition pour l'obtention de la licence et que l'introduction du test d'arabe avec le Recteur Chamussy constituait une première au Liban.

La deuxième conviction, c'est celle de la nécessité d'intégrer la formation linguistique à toutes les formations disciplinaires. Il ne s'agit pas d'un cours de terminologie ni d'un cours de langue de spécialité ni surtout d'un cours succinct de langue limité à quelques heures en vue d'assurer à l'étudiant un petit bagage culturel complémentaire, mais d'une véritable formation assez suffisante pour assurer au diplômé de n'importe

quelle discipline la possibilité de communiquer à l'aise à l'oral et à l'écrit, non seulement dans les sujets concernant directement sa discipline mais dans toutes les situations de la vie quotidienne.

La troisième conviction, c'est celle de la nécessité d'étendre cette compétence au moins à deux langues, voire à trois. Bien entendu les questions de faisabilité d'un pareil projet se posent, et le prix à payer en temps, en organisation, en ressources humaines et en budget est élevé. Mais nous pensons qu'il serait rentable de le payer, car les résultats attendus seront un atout irremplaçable pour les étudiants diplômés et pour les universités qui leur décernent le diplôme.

Conclusion

Le plurilinguisme n'est ni un luxe ni un décor dans la formation universitaire. Il devient un passage obligé pour un bon passeport pour l'emploi. Mais le succès d'un véritable plurilinguisme dépend d'une politique linguistique lui assurant les conditions et les moyens. Loin d'être un danger pour la francophonie, le plurilinguisme lui fournit l'occasion de continuer à consolider, à développer et à étendre ses apports spécifiques.

Bibliographie sommaire

Abou, S., *Le bilinguisme arabe - français au Liban*, PUF, Paris, 1962

Cerquiglioni, B., « Le plurilinguisme en faveur de la science » dans : *Synergies*, Europe, N° 8, 2013

Hardane, J., « Les langues à l'université » dans : *La technologie aux limites de l'humain*, Actes du colloque SGAV, Université de Mons, 16 – 17 octobre 2015

Mackey, W.F., *Bilinguisme et contact des langues*, Klinksieck, Paris, 1976